



Les insoumis et l'aide à la Révolution de Novembre: Une histoire méconnue

Par [Chems Eddine Chitour](#)

Mondialisation.ca, 27 août 2015

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Histoire, société et culture](#)

Analyses: [LE MAGHREB](#)

«*Si j'étais musulman, je serais du côté des □□fellagha* ». Je ne suis pas musulman, mais je suis Algérien, d'origine européenne. Je considère l'Algérie comme ma patrie. Je considère que je dois avoir à son égard les mêmes devoirs que tous ses fils. Au moment où le peuple algérien s'est levé pour libérer son sol national du joug colonialiste, ma place est aux côtés de ceux qui ont engagé le combat libérateur.»

Jules Roy, colonel d'aviation, écrivain français, né dans la Mitidja

«*La cause du peuple algérien, qui contribue de façon décisive à ruiner le système colonial, est la cause de tous les hommes libres.*»

Déclaration du manifeste des 121

Dans le droit fil de mes contributions sur la Révolution de Novembre et des différents acteurs, j'avais décrit les acteurs connus de la révolution à savoir les architectes de la révolution et les Algériens de souche et principalement musulmans, mais je m'étais aperçu que beaucoup de ceux qui ont aidé la Révolution, ou fait la révolution n'étaient pas à l'honneur. La doxa officielle -ceux qui ont fait de la Révolution un fonds de commerce, sans avoir eux-mêmes participé pour la plupart, dans leur chair qui iront jusqu'à ériger leur hold-up en *famille révolutionnaire*- voulait qu'il n'y ait que des moudjahidine algériens musulmans à l'exclusion de tous les autres.

Et pourtant des Algériens non musulmans, des français de souche, simplement des hommes et des femmes épris de justice voyant le sort fait à ces damnés indigènes qui pendant 130 ans ont enduré un calvaire, et ont décidé de se rebeller contre l'ordre colonial, ont décidé d'épouser leur cause .

J'ai notamment cité *les porteurs de valises*, ces Européens qui ont bravé tous les interdits pris tous les risques pour porter assistance à la Révolution. Comme l'écrit si bien, justement, le philosophe Francis Jeanson architecte du Réseau d'aide au FLN, ce fameux Réseau Jeanson des porteurs de valises, parlant de ces Hommes de l'ombre, *ils furent l'honneur de la France* Il en fut de même des engagements des Européens d'Algérie pour la cause algérienne à l'instar du couple Chaulet de Daniel Timsit, de Jules Roy dont le témoignage lumineux, cité plus haut, vaut mieux que mille discours et de tant d'autres ; qui ne comprenaient pas que l'on ne les prenne pas pour des Algériens qui défendent l'Algérie.

Leur pays ! Ces Européens se considéraient, à juste titre, dans leur combat comme des Algériens à part entière.

Dans cette présente note, je décris le drame de ceux qui n'ont pas voulu combattre en Algérie pour différentes raisons philosophiques (objecteurs de conscience) , chrétiennes et idéologiques. On les appelait *les insoumis* à ne pas confondre avec d'autres militaires qui, eux, rejoindront l'OAS, on les appelait les *soldats perdus*.

L'ouvrage de référence de Tramor Quemeneur

« L'action des «porteurs de valises», ces Français qui ont aidé les militants nationalistes algériens en les hébergeant, en les transportant et en collectant des fonds, est longtemps passée pour la forme d'opposition la plus radicale à la guerre d'Algérie. Le nombre de soldats ayant refusé d'y participer apparaissait au contraire comme un phénomène marginal. En avril 1960, lors d'une conférence clandestine à Paris, Francis Jeanson, qui fut à la tête de l'un des réseaux les plus importants - le réseau Jeanson -, avança le nombre de 3000.» (1)

«Près de 15.000 jeunes Français rapporte Tramor Quemeneur ont été insoumis, déserteurs ou objecteurs de conscience pendant la guerre d'Algérie - la même proportion de refus que celle des jeunes Américains pendant la guerre du Vietnam. Ce fait, qui n'avait jusqu'à présent pas été révélé, ressort de la grande thèse que Tramor Quemeneur a soutenue en octobre 2007, au terme d'une étude longue et fouillée qui s'appuie sur une masse considérable d'archives déposées au service historique de l'armée française.»(2)

«A la fourchette de 3000 à 4000 réfractaires français pendant la guerre d'Algérie, évoquée tant par les opposants de la guerre que par les partisans de l'Algérie française s'était rapidement substitué le nombre de quelques centaines de désobéissants. Pourtant, les archives militaires montrent que l'on peut comptabiliser environ 12.000 réfractaires, qui se répartissent entre 10.831 insoumis (les appelés qui ne se présentent pas lors de leur appel sous les drapeaux), 886 déserteurs (les soldats qui quittent illégalement leur unité) et 420 objecteurs de conscience (les soldats qui refusent de porter les armes ou l'uniforme). Ce nombre d'environ 12.000 réfractaires, rapporté à 1.200.000 appelés en Algérie, porte la proportion de désobéissance à environ 1% des soldats, ce qui est comparable à d'autres conflits, notamment à la guerre du Viêt-Nam. (...) Du côté de ceux qui ont déjà franchi les limites de la désobéissance, le temps est maintenant à l'organisation. (...) Enfin, les objecteurs portent également un témoignage du refus de participer à la guerre d'Algérie.» (2)

«Une forme particulière de témoignage est constituée par les refus communistes de participer à la guerre d'Algérie. Ces «soldats du refus» témoignent dans la mesure où ils rendent publiquement compte de leur refus et où ils acceptent volontairement l'emprisonnement, à l'instar des objecteurs de conscience. Cette forme de refus est inaugurée par Alban Liechti en 1956. Progressivement, son exemple amène d'autres communistes à suivre le même chemin. (...) Mais l'accélération des refus amène les autorités à réagir et à réprimer plus sévèrement les «soldats du refus» en les incarcérant systématiquement en Algérie(2) »

« Le tournant dans la campagne des «soldats du refus» se déroule en mai 1958. Certains «soldats du refus» sont alors conduits à la «section spéciale» de Tinfouchy, inspirée des bagnes militaires. Le troisième temps des refus dans la guerre d'Algérie est celui du débat. La fin du printemps et l'été 1960 sont encore marqués de l'empreinte de la désobéissance. (...) En effet, en

septembre 1960 s'ouvre le procès du «réseau Jeanson» au cours duquel de nombreuses personnes évoquent la désobéissance Surtout, la Déclaration du droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie, plus connue sous le nom de «Manifeste des 121» fait l'effet d'un coup de tonnerre, de grands intellectuels justifiant le droit à la désobéissance dans la guerre.»(2)

Les insoumis communistes

Dans Le quotidien El Watan du 18 juin 2007 Merzak Chertouk a consacré un dossier à Henri Maillot et Maurice Laban, et plus généralement aux Français du FLN Merzak Chertouk évoque la mémoire de ces Algériens, «ni arabes ni berbères, qui au nom de l'égalité et de la fraternité de tous les hommes, de leur droit égal à la dignité et à la vie», avaient choisi «de se lancer au péril de leur vie dans le combat pour l'indépendance de l'Algérie.»

«Henri Maillot était fils d'un Européen d'Algérie de vieille souche. Militant du PCA il était comptable au journal Alger Républicain. Après avoir été rappelé trois mois sous les drapeaux, il s'engage avec le grade d'aspirant et est affecté au 57e bataillon de tirailleurs de Miliana. Le 4 avril 1956 il passe au maquis avec un camion d'armes.»(3)

« Devenu ''l'officier félon'' pour la presse coloniale Henri Maillot est condamné à mort par contumace le 22 mai par le tribunal militaire d'Alger. Henri Maillot et Maurice Laban rejoignent un petit groupe d'une quinzaine de maquisards du PCA, ''les Combattants de la liberté'' (CDL), dans la région d'Orléansville Mais dès le 5 juin 1956, le petit groupe est liquidé Maillot est capturé vivant, et alors qu'on veut lui faire crier ''Vive la France'', il s'exclame ''Vive l'Algérie indépendante!'' avant de tomber sous une rafale - il avait 24 ans. Pour Merzak Chertouk, «le devoir de mémoire nous impose de connaître notre histoire pour mieux comprendre le présent et appréhender l'avenir. L'écriture de l'histoire de la guerre de Libération nationale reste un enjeu important, des luttes politico-idéologiques actuelles», il souhaite que soient «ressuscités certains héros ''oubliés'', et, parmi eux, l'aspirant Henri Maillot et Maurice Laban, authentiques patriotes algériens.» (3)

Le cas du communiste Michel Ré

«Issu d'une famille antifasciste italienne immigrée pendant la Seconde Guerre mondiale, Michel Ré est l'un des quarante ''soldats du refus'' communistes qui ont refusé de porter les armes contre le peuple algérien. «Lors d'une manifestation des Jeunesses communistes, il annonce qu'il ne retournera plus en Algérie, ou que s'il y retourne, il refusera de se battre: «Moi je pense que ce qu'on fait là-bas déshonore la France, et que le devoir d'un soldat français, c'est de servir l'armée française, bien entendu, mais en aucun cas de torturer, de massacrer, et surtout pas de faire la guerre au peuple algérien qui se bat pour son indépendance.» Le Tribunal militaire le condamne à deux ans de prison, qu'il effectuera, entre autres, dans le terrible bagne de Lambèse. Après ses deux ans de punition, l'armée le renvoie en Algérie, comme instructeur pour «éduquer les fellaghas». (...) La loi d'amnistie du 17 juin 1966 s'appliquait aux faits de désertion et d'insoumission. Michel Ré constate avec amertume: «Les gars de l'OAS, ils ont été amnistiés et réhabilités dans leur grade et dans leurs effets. C'est-à-dire qu'ils ont touché leur retraite comme capitaines et comme colonels. Alors que moi, je suis amnistié, mais je ne suis pas réhabilité.» (4)

Jean Müller, un chrétien contre la guerre d'Algérie

Parmi les rappelés, Jean Müller, âgé de 25 ans. Ses convictions chrétiennes l'incitent à refuser la guerre, mais il décide de ne pas se dérober afin de ''témoigner''.

Mais, en février 1957, un cahier De la pacification à la répression, le dossier Jean Müller, constitué à partir des lettres qu'il avait adressées à ses proches, est publié par les Cahiers de Témoignage chrétien. (...) Jean Müller hésite à partir en Algérie. Le débat sur l'obligation morale du départ des rappelés existe en effet dans la jeunesse catholique. Cette guerre est-elle juste? Y a-t-il des ordres qu'il faut refuser? Jean Müller part, aussi, avec le projet de servir et venir en aide aux autres jeunes, appelés et rappelés: (...) Dès son débarquement à Oran, Jean Müller note plusieurs incidents qui montrent l'opposition entre Européens et musulmans et son choix des plus pauvres. Voulant acheter un sandwich pour un petit cireur de chaussures arabe, la serveuse du restaurant lui répond: «Laissez-les tous crever, c'est de la mauvaise graine. Si vous voulez vraiment ce sandwich, j'y mettrai du poison.» (...) Jean Müller affiche nettement sa foi. Avec cinq camarades de sa compagnie, il signe une lettre à l'archevêque d'Alger pour lui faire part de leurs inquiétudes face à la pacification et ses méthodes. Son message est aussi celui de l'égalité de tous les hommes: «J'ai pris le parti des plus déshérités des fils de Dieu dans ce pays et cela, je n'ai pas à le cacher. Il se trouve que pour l'énorme majorité, ils ont la peau brune et sont Arabes ou Kabyles et musulmans. Ma religion m'a appris à ne pas faire de différence entre les hommes.»(5)

Il y a cinquante ans: «Le manifeste des 121»

Le 5 septembre 1960, débute à Paris le procès du réseau Jeanson. Le lendemain le texte connu depuis sous le nom de «Manifeste des 121» était diffusé. Parmi les signataires figurent Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Simone Signoret et André Breton. «Le «Manifeste des 121» suscite évidemment de fortes oppositions: ainsi, un «Manifeste des intellectuels français» est signé par 185 personnalités. Un troisième manifeste, l'«Appel à l'opinion pour une paix négociée en Algérie», signé par plus de 16 000 personnes, clarifie la ligne de démarcation à gauche, entre ceux qui justifient l'insoumission et ceux qui sont pour l'indépendance algérienne sans être favorables à l'appel à l'insoumission».(6)

«(...) Pour les Algériens, la lutte, poursuivie, soit par des moyens militaires, soit par des moyens diplomatiques, ne comporte aucune équivoque. C'est une guerre d'indépendance nationale. Mais, pour les Français, quelle en est la nature? Ce n'est pas une guerre étrangère. Jamais le territoire de la France n'a été menacé. (...) En fait, par une décision qui constituait un abus fondamental, l'Etat a d'abord mobilisé des classes entières de citoyens à seule fin d'accomplir ce qu'il désignait lui-même comme une besogne de police contre une population opprimée, laquelle ne s'est révoltée que par un souci de dignité élémentaire, puisqu'elle exige d'être enfin reconnue comme communauté indépendante. Ni guerre de conquête, ni guerre de «défense nationale», ni guerre civile, la guerre d'Algérie est peu à peu devenue une action propre à l'armée et à une caste». (6)

«(...) Faut-il rappeler, poursuivent les rédacteurs et rédactrices du Manifeste que, quinze ans après la destruction de l'ordre hitlérien, le militarisme français, par suite des exigences d'une telle guerre, est parvenu à restaurer la torture et à en faire à nouveau comme une institution en Europe? Qu'est-ce que le civisme, lorsque, dans certaines circonstances, il devient soumission honteuse? N'y a-t-il pas des cas où le refus est un devoir sacré, où la «trahison» signifie le respect courageux du vrai? (..) Le cas de conscience s'est trouvé posé dès le début de la guerre. (...) Encore une fois, une résistance est née, par une prise

de conscience spontanée(...) Nous respectons et jugeons justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien. Nous respectons et jugeons justifiée la conduite des Français qui estiment de leur devoir d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français.» (6)

Théodore Monod : Pourquoi j'ai signé le manifeste des 121 ?

Le grand anthropologue Theodore Monod a rédigé un texte magnifique où il explique son engagement :

«Bien que fonctionnaire, je persiste, à tort ou à raison, à me considérer comme un homme libre. D'ailleurs, si j'ai vendu à l'Etat une certaine part de mon activité cérébrale, je ne lui ai livré ni mon coeur ni mon âme. (..) Je voyais dans le document global une expression nouvelle, très forte et très nécessaire, de l'indignation, de la honte et de la douleur dont nos coeurs, désormais, débordent. Il y en a trop... On n'en peut plus... Et pourquoi hésiterait-on à crier sa révolte? Un gouvernement qui couvre les tortionnaires -quand il ne les récompense pas par des décorations et des galons- est un gouvernement qui se déshonore et a perdu par là même le pouvoir d'exiger l'approbation de nos consciences. Si les larmes d'un enfant sont plus précieuses que tout l'or du monde, qu'eût dit Dostoïevski de la fillette rendue folle par le bombardement français -et chrétien- des environs de Souk-Ahras, et qui vit, depuis, attachée à un piquet comme une bête? Lequel de nos seigneurs et maîtres lui rendra ses larmes et sa raison? On commence par mépriser, et puis, un beau jour, on tue, enfants compris pour faire bonne mesure, avec une parfaite bonne conscience et la patriotique certitude d'avoir louablement travaillé pour l'Occident et, pour un peu, pour le christianisme... Car ce n'est pas là une plaisanterie: ils en sont là... et sont prêts à prêcher la croisade, au napalm.»(6)

L'histoire de ceux qui refusèrent de se battre pour une cause qu'ils pensaient injuste, ne s'arrête pas là. Il nous faut citer le combat admirable des mères des appelés qui se couchèrent sur les rails pour empêcher les trains de leur prendre leurs enfants. Par ailleurs, même des Algériens engagés dans l'armée française connurent des cas de conscience. Certains d'entre eux rejoignirent l'armée algérienne et constitueront l'ossature de la future Armée Nationale Populaire. D'autres furent déclarés insoumis et traités sévèrement. C'est le cas du lieutenant Abdelkader Rahmani, officier qui après avoir participé à la libération de la France, s'engage dans l'armée française. Au printemps 1957, il est embastillé pour avoir officiellement demandé à ne pas avoir à se battre contre ses frères qui luttèrent pour l'indépendance de leur pays. Sa carrière brisée ne sera jamais reconstituée, contrairement à celles des putschistes qui avaient tourné leurs armes contre la République, et qui ont pu bénéficier de la loi d'amnistie du 3 décembre 1982. Aucune indemnité ne lui sera versée, contrairement aux activistes de l'OAS qui ont bénéficié de l'article 13 de la loi du 23 février 2005.

Dans le même ordre, il est plus que jamais temps pour une écriture sereine de l'histoire sans passion mais aussi sans raccourcis démagogiques pour plaire aux princes du moment, de mettre à plat la tragédie des Harkis- ces pestiférés des deux côtés de la Méditerranée et comprendre comment la machine guerrière les a broyés en faisant des traîtres à leur pays qui les a vu naître sous le regard sans indulgence du pouvoir colonial qui n'a pas voulu les reconnaître comme s'étant battus pour la France.

Un seul militaire les défendit et bascula dans l'illégalité. Il fut jugé et condamné puis réhabilité dans ses droits Hélie de Denoix de Saint-Marc a écrit un ouvrage : *les champs de*

braise où il parle, notamment de ces scories de l'histoire et du sort qui leur a été réservé. En effet, lors d'un Conseil des ministres à Paris, le 25 juillet 1962, Pierre Messmer déclarait: «*Des musulmans harkis et fonctionnaires se sentent menacés, l'armée demande la position du gouvernement.*» De Gaulle répond: «*On ne peut pas accepter de replier tous les Musulmans qui viendraient à déclarer qu'ils ne s'entendraient pas avec le gouvernement. Le terme expatrié ne s'applique pas aux musulmans, ils ne retournent pas dans la patrie de leur père, dans leur cas il se saurait s'agir que de réfugiés. On ne peut les recevoir en France comme tels que s'ils connaissent un réel danger.*» A une question de Pompidou sur l'inadaptation de quelques milliers de harkis installés sur le plateau du Larzac, De Gaulle ordonne « *de les mettre en demeure de travailler ou de partir.*» (7)

L'histoire des trois mille ans d'épopée de l'Algérie attend d'être écrite sereinement. Sait on par exemple, que c'est Schichnaq un Aguellid berbère qui conquiert l'Egypte des Pharaons, fonda une dynastie qui régna 200 ans vers 965 avant Jésus Christ - c'est d'ailleurs, cette date qui est retenue pour le calendrier amazigh- Sait on aussi que le grand Aguellid Massinissa battait monnaie deux siècles avant Jésus Christ. Ce qui est attribué par excellence d'un Etat ; La Révolution de Novembre le dernier maillon de cette Histoire est une Révolution qui s'inscrit dans le sillage des décolonisations rendues nécessaires par le besoin de liberté des peuples opprimés. Elle gagnerait à être connue par les jeunes Algériens à qui on a fait ingurgiter un récit incohérent où l'aspect démagogique et intolérant a pris le pas sur la vraie histoire, celle des Algériens sans distinction de race ni de religion qui ont contribué à l'indépendance, soit en payant de leur personne soit en refusant de combattre pour une cause qui n'était pas juste. Quand on y pense il a fallu 45 ans pour que la France reconnaisse que ce n'était pas les événements d'Algérie, mais une vraie guerre d'indépendance !!

Professeur Chems Eddine Chitour

Ecole Polytechnique enp-edu.dz

1. <http://www.histoire.presse.fr/actualite/infos/guerre-d-algerie-les-insoumis-01-01-2009-8073>
2. Tremor Quemeneur <http://ldh-toulon.net/ils-ont-dit-non-a-la-guerre-sans.html> 21 01 2008
3. Merzak Chertouk/ des Français qui se sont battus pour l'Algérie. El Watan du 18 juin 2007
4. <http://ldh-toulon.net/Michel-Re-soldat-du-refus-de-la.html> 1er novembre 2009
5. <http://ldh-toulon.net/Jean-Muller-un-chretien-contre-la.html> 29 décembre 2006
6. <http://ldh-toulon.net/il-y-a-cinquante-ans-le-manifeste.html>
7. Hélie Denoix de Saint Marc : Les champs de braise : Editions Perrin 1995

Article de référence :

http://www.lexpressiondz.com/chroniques/analyses_du_professeur_chitour/223854-une-histoire-etouffee.html

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Chems Eddine Chitour](#), Mondialisation.ca, 2015

Articles Par : [Chems Eddine Chitour](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca